



REGLEMENT DE L'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD

Le règlement de l'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD est valable pour les trois courses suivantes :

- _ L'Alpine trail de l'Izoard
- _ L'Alpine trail du Fort du Mélézin
- _ Le Kid Alpine Trail

1. L'ORGANISATION

L'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD est organisé et créé par le TEAM HIGH TRAIL BRIANCON, association loi 1901 inscrite au JO du 23 mars 2019 annonce N°41.

Le team High Trail Briançon est situé aux 8 chemins de la tour 05100 BRIANCON.

L'Association a pour objectif de créer des événements sportifs écoresponsables, et de sensibiliser les sportifs sur la fragilité des milieux montagnards et de son écosystème.

2. ENVIRONNEMENT

L'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD est une course éco responsable qui passe dans des milieux naturels sensibles. En effet L'Alpine Trail de l'Izoard et L'Alpine trail Mélézin traverse un parc régional (PNR du Queyras) et plusieurs réserves naturelles un œil attentif et bienveillant sera porté sur les divers zones traversées.

Ainsi il sera donc totalement interdit de jeter tout déchet hors des Zones de ravitaillements.

Des sanctions lourdes seront prises en cas de jets de déchets avérés (voir tableau des sanctions).

Il sera aussi complètement interdit aux coureurs de couper les sentiers ou de sortir du balisage des courses, des sanctions seront prises le cas échéant.

Une vigilance particulière sera demandée aux coureurs quant aux divers animaux sauvages pouvant se trouver sur les parcours notamment le Lagopède Alpin.

A des fins expérimentales dans certains secteurs les bâtons seront interdits (voir rubrique bâtons).

3. PARCOURS ET DATES

L'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD se déroulera le samedi 29 août 2020 et l'ensemble des épreuves se dérouleront en semi-autonomie.

Les épreuves se dérouleront dans un temps limité avec des barrières horaires (voir rubrique barrières horaires).

L'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD propose trois parcours :

_ Un parcours de + ou – 45 Km et + ou – 3000m+ L'ALPINE TRAIL DE L'IZOARD, le départ se fera depuis Villar Saint Pancrace et prendra la direction du col de l'Izoard.

_ Un parcours de + ou – 15 Km et + ou – 1000m+ L'ALPINE TRAIL DU MELEZIN, le départ se fera depuis Villar Saint Pancrace et prendra la direction de la vallée des Ayes.

_ Un parcours de 500m à 2Km pour Kid alpine Trail

Les parcours se feront en grande partie sur sentier type PR et GR montagnoux, en cas de hors sentier un balisage resserré sera mis en place.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas de mauvais temps ou suite à une demande administrative.

4. PARTICIPATION

_ L'Alpine Trail de l'Izoard est ouvert aux femmes et hommes de toute nationalité née en 2000 ou avant.

_ L'Alpine Trail du Mélézin est ouvert aux femmes et hommes de toute nationalité née en 2002 ou avant.

_ La kid Alpine Trail Pour les enfants nées avant ces dates.

Les catégories d'âge sont consultables sur le site FFA.

Afin de préserver l'environnement traversé et de garder une ambiance familiale nous limitons le nombre de participant comme suit :

_ L'Alpine trail de l'Izoard 550 participants maximums (dont 30 dossards réservé à l'élite).

_ L'Alpine trail du Mélézin 650 participants maximum (dont 30 dossards réservé à l'élite).

ATTENTION une fois le nombre de dossard atteint aucun autre dossard ne sera distribué.

5. DROITS D'INSCRIPTIONS

	Jusqu'au 30 Juin 2020	A partir du 01 Juillet 2020
ALPINE TRAIL DE L'IZOARD	48eur	50eur
ALPINE TRAIL DU MELEZIN	18eur	20eur

INSCRIPTIONS CLUBS ET GROUPES

	Club et groupes à partir de 5 coureurs
ALPINE TRAIL DE L'IZOARD	40eur
ALPINE TRAIL DU MELEZIN	15eur

Sur chaque inscriptions 1.5eur sera reversé à une association écologique. Il vous sera aussi possible de faire un don à l'association et l'association écologique que nous aurons choisi.

Est compris dans le prix :

_ Le dossard

_ Le cadeau de bienvenu

_ L'accès aux ravitaillements

- _ Le chrono et le classement
- _ L'Accès au repas de fin de course
- _ Le cadeau de finisher

6. RETRAIT DES DOSSARDS

IMPORTANT : Le dossard ne sera remis qu'aux coureurs inscrits sous présentations d'une pièce d'identité après control du matériel obligatoire.

Le retrait des dossards se fera à partir du vendredi 28 Aout 2020 à 15h et samedi matin 6h au centre montagne.

Le dossard est strictement privé il est donc formellement interdit d'échanger ou céder un dossard. En cas d'infraction constatée, les personnes concernées seront disqualifiées et exclues définitivement des épreuves de l'Ecolo trail de l'Izoard.

7. PROGRAMME

JOURS	HEURES	ACTIVITES
VENDREDI	15h-19h	Ouverture du village trail et retrait des dossards
	16h30-17h15	Colloque sur l'impact des courses sur l'environnement.
	17h15-17h45	Echange divers
	17h45-18h30	Colloque sur l'entrainement trail par des sportifs de haut niveau.
	18h30-19h	Echange divers
	19h-19h45	La nutrition dans le sport
SAMEDI	6h	Retrait des dossard
	6h45	Débriefing
	7h	Départ Alpine Trail de l'Izoard
	8h45	Débriefing
	9h	Départ Alpine Trail du Mélézin
	9h15	Ouverture des Animations
	10h30	Arrivée des premiers du 15Km
	11H	Arrivée des premiers de l'Alpine trail de l'Izoard
	11H30	Ouverture des premiers repas
	14H	Remise des prix
	15H	Mini-Ecolo trail pour les enfants
	19h45	Dernier arrivée
	20h	Début de la fiesta
23h59	Fin de la Fiesta	
DIMANCHE	8h	Rando laissons la montagne propre

8. MODIFICATIONS DE DISTANCES ET DONT DE DOSSARDS

Les modifications de distances sont possibles jusqu'au 15 aout 2020 (passer du 45Km au 15km) dans la limite des dossards disponible (attention aucun remboursement).

Le don de dossard à un autre coureur est possible mais attention l'organisation devra être au courant au minimum avant le 31 juillet 2020 par mail team-high-trail-briancon@hotmail.com

9. GARANTIE ANNULATION

Uniquement sur l'Alpine trail de l'IZOARD au prix de 9eur. Deux cas sont acceptés en cas de grave blessure motivé par le médecin, et décès d'un proche (époux, et enfants).

10. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne depuis notre site partenaire , dans la limite des places disponibles, il n'y aura pas d'inscription papier.

Les inscriptions Elites se feront sur demande dans la limite de 30 dossards gratuits selon la cote ITRA :

HOMME	750 pt
FEMME	650 pt

Pour les élites écrire à team-high-trail-briancon@hotmail.com

Les coureurs mineurs au jour de la course doivent envoyer par email team-high-trail-briancon@hotmail.com une autorisation parentale originale datée et signée par le représentant légal, libellée ainsi : Je soussigné(e) Nom - Prénom, père, mère ou tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise l'enfant Nom - Prénom à participer à l'Alpine trail du Mélézin 2020, ayant pris connaissance et validant le règlement de course et la politique de confidentialité consultable sur le site internet de l'évènement

Certificat médical, un certificat valable au jour de la course ou une licence FFA en cours de validité sera demandé à l'inscription ou au jour de la course.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

11. GARANTIE ANNULATION D'INSCRIPTION

Vous pourrez souscrire sur notre site partenaire une garantie annulation pour l'Alpine Trail de l'Izoard d'un montant de 10eur.

12. CLASSEMENT ET RECOMPENSE

Un classement type Scratch sera réalisé et un classement par catégorie.

L'organisation se garde le droit d'instaurer un système de primes aux vainqueurs.

Des récompenses seront attribuées aux cinq premiers hommes et femme du Scratch, ainsi que le meilleur junior fille et garçon et le meilleur vétérans homme et femme.

13.EQUIPEMENTS

L'équipement obligatoire devra être porté sur soi tout le long de l'épreuve sans quoi le concurrent s'exposera à des peines de pénalité.

De plus nous rappelons que l'ensemble des épreuves de l'ECOLO TRAIL DE L'IZOARD se déroulent en montagne dans des conditions météorologique changeante.

Pour l'Alpine Trail de l'Izoard:

MATERIEL OBLIGATOIRE				
1	Réserve d'eau de 1.25l		8	Gobelet personnel
2	Réserve alimentaire		9	Sifflet
3	Couverture de survie			
4	Bande adhésive de 6cm x 100cm			
5	Une veste type Gore Tex			
6	Lampe frontale			
7	Téléphone en état de marche			

Pour l'Alpine Trail du Mélézin :

MATERIEL OBLIGATOIRE	
1	Réserve d'eau de 0.75 l
2	Réserve alimentaire
3	Couverture de survie
4	Bande adhésive de 6cm x 100cm
5	Une veste type Gore Tex
6	Gobelet personnel
7	Sifflet

Seconde liste de matériel pouvant devenir obligatoire selon les conditions météorologique donc à avoir dans votre valise si demandé.

MATERIEL POUVANT DEVENIR OBLIGATOIRE	
1	Pantalons long
2	Maillot manche longue
3	Casquette
4	Buff
5	Gants
6	Lunette de soleil

Un contrôle du matériel obligatoire sera effectué le jour du retrait des dossards et de façon inopinée sur le parcours.

Battons : Les Battons sont autorisés sauf sur certaines zones qui seront signalés.

14.RAVITAILLEMENTS

L'emplacement des ravitaillements est amène de changer mais le nombre restera le même.

RAVITAILLEMENTS ALPINE TRAIL DE L'IZOARD	
1	Les Ayes (ravitaillement complet)
2	Chalet de l'Izoard (ravitaillement complet)
3	Brunissard (eau)
4	Chalet de l'Eychaillon (Ravitaillement complet)
5	Chalet pied du col (Eau)
6	Plan Peyron (Ravitaillement complet)
7	Chalet des Mélézins (Eau)

RAVITAILLEMENT ALPINE TRAIL DU MELEZIN			
1	Rocher Mout (ravitaillement complet)	2	Chalet des Mélézins (Eau)

Assistance : Elle est autorisée sur les zones de ravitaillements (100m) uniquement.

15.SANCTIONS OU PENALITES

SANCTIONS OU PENALITES			
1	Echange de dossard ELIMINATION	8	Manque 2 matériels obligatoires 60min de pénalité
2	Jets délibéré de déchets ELIMINATION	9	Manque 3 matériels obligatoires ELIMINATION
3	Jets non intentionnel de déchets 30min de pénalité	10	Comportement injurieux 60 mi de pénalité
4	Non-respect du Balisage 1 fois 30min de pénalité	11	Non-assistance à personne en danger ELIMINATION
5	Non-respect du Balisage 2 fois 60min de pénalité	12	Assistance hors zone de ravitaillement 30min de pénalité
6	Non-respect du Balisage 3 fois ELIMINATION	13	Non pointage à une zone de control 2h de pénalité
7	Manque 1 matériel obligatoire ELIMINATION		

Tout manquement au présent règlement et à ceux cités en référence fait l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur.

Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées.

La sanction est notifiée par le jury au coureur dans un délai de 30 minutes après son arrivée.

Le classement final de l'épreuve prend en compte le cumul « temps de course + pénalité(s) » du coureur. Les sanctions suivantes sont applicables pour les courses de l'Ecolo Trail de l'Izoard.

16.REPAS D'APRES COURSE

Celui-ci commencera à 11h et il est compris dans l'inscription et est de 10^{eur} pour les accompagnants.

17.SECOURS

Les secours sont l'affaire de tous et toutes ainsi si un coureur ne se sent pas bien vous devez lui porter secours, avertir le PC course et les secours. Pour rappel le PAS : **P** Protégé, **A** Alerté, **S** Secourir.

18.SECURITE

Contrôle : Chaque coureur doit porter son dossard sur la poitrine ou le ventre afin qu'il soit visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Des contrôles (pointages) sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer le suivi des coureurs et d'assurer les conditions de régularité de course.

Les coureurs doivent se soumettre obligatoirement à ces contrôles en se présentant, dossard visible, aux contrôleurs et en suivant leurs instructions.

Abandon: Pour éviter toute recherche inutile, tout coureur a l'obligation de signaler son abandon le plus tôt possible, à un poste de contrôle ou directement par téléphone au PC course. Suite à son abandon, le coureur dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacué doit regagner au plus vite et par ses propres moyens Villar Saint Pancrace. Sauf si il abandonne à Brunissard ou une navette sera mise à disposition (+ ou – la mi-parcours)

Barrières horaires de L'Ecolo Trail de l'Izoard :

L'Alpine Trail de l'Izoard est une course à effectuer en un temps limité 12h45 de course pour rallier Villar Saint Pancrace.

Des barrières horaires (heure limite de passage) sont prévues sur certains points de contrôles du parcours, sur la base d'un départ de Villar Saint Pancrace à 7h :

BARRIERES HORAIRES DE L'ALPINE TRAIL DE L'IZOARD	
BRUNISSARD	13h (soit 6h de course)
CHALET AU PIED DU COL	16h30 (soit 9h30 de course)

Alpine Trail du Mélézin est une course à effectuer en un temps limite de 05h30. Des barrières horaires (heure limite de passage) sont prévues sur certains points de contrôles du parcours, sur la base d'un départ de Villar Saint Pancrace à 9h :

BARRIERE HORAIRE DE L'ALPINE TRAIL DU MELEZIN

Rocher Mout

12h (soit 3h de course)

19. ASSURANCES

Assurance responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des coureurs.

Assurance individuelle accident : chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

20. JURY

Le jury est composé du président du Team High Trail Briançon, du directeur de course et de toutes personnes choisies pour ses compétences par le président du THTB et le directeur de course.

Il est habilité à statuer, dans un délai compatible avec les impératifs de la course, sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve.

Il peut être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course au regard de l'évolution des conditions météorologiques ou de tout autre phénomène pouvant mettre en péril l'intégrité des participants, secouristes et/ou bénévoles-organisateur. Ses décisions sont sans appel.

Le jury applique les sanctions prévues au présent règlement lorsque lui est rapportée l'infraction d'un coureur.

21. DROIT A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image dans le cadre de la promotion de la course.

22. PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

A l'occasion de votre inscription à l'Ecolo Trail de l'Izoard, Team High Trail Briançon récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions.

Les données récoltées sont les suivantes : nom, prénom, nationalité, date de naissance, sexe, téléphone, adresse email, adresse, nom, prénom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence.

Cette récolte de données se justifie par la nécessité d'identifier individuellement chaque participant et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit afin de lui transmettre toute information utile à sa venue sur l'évènement ou nécessaire à sa sécurité; également par la nécessité d'identifier une personne joignable en cas de problème.

Les traitements associés à ces données sont les suivants :

Gestion des inscriptions

Envoi de newsletters en lien avec l'organisation et la sécurité de l'évènement (obligatoire pour tous les concurrents durant l'année de l'évènement)

Envoi d'emails marketing pour le compte des partenaires (facultatifs)

Conception des dossards

Suivi chronométrique pendant l'évènement.

Mise en place d'animations avec les partenaires commerciaux.

Seuls les membres habilités par le bureau du Team High Trail Briançon ont accès à ces données : il s'agit des membres du Comité d'Organisation de l'Ecolo Trail de l'Izoard ainsi que tout prestataire qui, par sa compétence et / ou sa prestation, est nécessaire à l'organisation de l'Ecolo Trail de l'Izoard. Il s'agit notamment de (liste non exhaustive) :

La société pour la réalisation des dossards

L'International Trail Running Association pour la publication des classements et l'obtention des points ITRA nécessaires pour l'inscription à certaines courses.

La gestion du chronométrage et la publication des résultats

Ces données sont conservées pendant 10 ans, durée légale de conservation du certificat médical (imposé par la Fédération Française d'athlétisme). Au delà des 10 ans, ne sont conservées que les données suivantes pour maintenir les classements: nom, prénom, sexe, date de naissance, nationalité.

Gestion des emails :

L'inscription à l'une des courses de l'Ecolo Trail de l'Izoard entraîne l'acceptation de la réception de certains emails techniques (confirmation d'inscription, validation ou refus de certificat médical, ...) ainsi que d'emails d'information envoyé par l'organisation de l'Ecolo Trail de l'Izoard durant l'année d'inscription uniquement (la dernière newsletter envoyée est celle annonçant les informations des courses de l'année suivante). Ces emails sont obligatoires car ils sont nécessaires à la sécurité du coureur et lui donne toutes les informations nécessaires liées à sa participation.

Au moment de l'inscription, tout coureur peut gérer les informations suivants:

- Adhésion ou non aux newsletters envoyées par notre partenaire de gestion des inscriptions.
- Adhésion ou non aux newsletters envoyés par les partenaires et transmissions de certaines informations à ces partenaires (nom, prénom, adresse email et numéro de dossard) dans le cadre d'animations réalisées pour l'Ecolo Trail de l'Izoard .

Inscriptions des mineurs :

Tout coureur mineur au jour de la course doit fournir une attestation parentale, datée et signée par le

représentant légale, pour valider son inscription. La libellé doit être le suivant : « Je soussigné(e) Nom - Prénom, père, mère ou tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise l'enfant Nom - Prénom à participer à l'Alpine Trail du Mélézin 2020, ayant pris connaissance et validant le règlement de course et la politique de confidentialité consultable sur le site internet de l'évènement".

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos Données Personnelles, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Team High Trail de Briançon par courrier électronique à l'adresse team-high-trail-briancon@hotmail.com .

Toute demande sera traitée dans les plus brefs délais avec un temps maximum de 2 mois. Le THTB se réserve le droit, en cas de doute raisonnable, de demander une pièce d'identité pour valider la demande d'accès, modification ou suppression de données.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).

Notre politique de confidentialité est susceptible d'évoluer pour répondre aux obligations légales ou en améliorer son contenu afin de vous informer toujours mieux du traitement des données. Toute mise à jour sera faite sur la page politique de confidentialité et le règlement de course.